

**ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES
STAGIAIRES**

**Année de validation du concours
et obtention de la certification**

2020-2021

CONTACTS A L'ISFEC IdF

ISFEC IdF 39 rue Notre-Dame des Champs — 75006 Paris — Tel : 01 44 39 45 90 — Site : https://www.isfecafarec.net/		
Directrice	LEDUBY Marie Anne	ma.leduby@isfec-idf.net
Adjoint de direction	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net

FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES

Responsable de la promotion Mi-temps (Lauréats concours externe)	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Responsable de la promotion Temps plein (Lauréats concours)	ARMANET Marie	m.armanet@isfec-idf.net
Secrétariat PES Mi-temps	SAGNA Mimi	m.sagna@isfec-idf.net
Secrétariat PES Temps plein	LOPY Maty	m.lopy@isfec-idf.net

LE RÔLE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

L'établissement d'accueil du stagiaire n'est pas l'institut de formation et n'a pas vocation à le remplacer, mais il peut être pensé comme un lieu qui suscite des apprentissages.

Les professeurs stagiaires soulignent comment, au-delà du seul tuteur, la présence d'une équipe peut, dès la rentrée, les soutenir et les associer à un travail régulier puis les inciter à progresser tout au long de l'année.

Leur bilan de l'année révèle également le rôle capital du chef d'établissement qui, lorsqu'il est bien informé de leur cursus, sait les accueillir, veille à les éclairer sur leurs différentes missions, mais aussi sur les exigences liées au passage vers une identité professionnelle. Ce partage de responsabilité engage l'ISFEC IdF dans un accompagnement des tuteurs et une communication régulière avec les chefs d'établissement.

Si former « c'est aider l'autre à trouver une forme, sa forme », il est alors important que le stagiaire, tout en apprenant à se situer dans l'établissement et en se positionnant dans une communauté éducative, puisse trouver progressivement « son style propre » et y prendre des initiatives.

Le chef d'établissement, responsable de l'établissement-formateur :

- Intègre dans son équipe le professeur stagiaire, l'invite à s'impliquer dans le projet de l'établissement et le sensibilise à la dimension pastorale de ce projet ;
- Accompagne le professeur stagiaire vers la titularisation ;
- Veille à la bonne organisation et à l'articulation des temps de service du professeur stagiaire et du tuteur ;
- Facilite l'accès à la formation pour le professeur stagiaire.

Tout comme pour les tuteurs, il est utile de distinguer les **entretiens informels** des **entretiens formels** que le chef d'établissement peut avoir avec le stagiaire. C'est la condition pour les stagiaires de mesurer l'importance de relations plus institutionnalisées dans la vie professionnelle.

Cette forme d'entretien permet :

- D'encourager le stagiaire dans ce qu'il réussit,
- De l'aider à acquérir des repères sur le fonctionnement de l'institution,
- De hiérarchiser les priorités dans une année très chargée,
- De lui signifier ce qui serait à améliorer en lui proposant des ressources, au sein de l'établissement, pour progresser.

Le chef d'établissement assure des entretiens avec le professeur stagiaire à des moments clés du parcours, tout particulièrement en début d'année, puis lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

Ces entretiens gagnent à être étayés sur le plan de formation et les seuils proposés en annexe 1 b et doivent permettre au stagiaire de :

- Différencier les tâches prescrites des enseignants et les « us et coutumes » d'un établissement ;
- Acquérir des repères sur l'histoire d'une institution ;
- Soutenir son engagement personnel dans le métier ;

Le chef d'établissement peut, en particulier, étudier la manière dont, au sein même de son établissement, le stagiaire peut aller observer d'autres enseignants. **Observer d'autres classes** même sur un temps bref (une demi-heure, une heure) est un bénéfice pour le professeur stagiaire. Cela peut être dans la (les) classe(s) du tuteur ou dans d'autres classes.

Il pourra également solliciter les enseignants spécialisés qui jouent un rôle constructif dans la formation des débutants.

Tuteur et chef d'établissement du PES ont une même fonction d'accompagnement, mais elle se décline de manière distincte et complémentaire. Chacun travaille avec le stagiaire selon deux points de vue différents : le tuteur privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans les pratiques de classe et le chef d'établissement privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans le quotidien d'un établissement. Tout au long de l'année, il s'agira de respecter le rôle de chacun, le maintien de points de vue indépendants, tout en donnant au stagiaire la reconnaissance suffisante pour évoluer dans ses pratiques professionnelles.

A l'issue de la rédaction des bilans intermédiaires de décembre, **une rencontre tripartite (PES/tuteur/CE) sera à prévoir en janvier**. Elle sera programmée à l'avance, permettra une prise de parole équilibrée entre les trois participants afin de faire un état des lieux à partir des bilans rédigés (points d'appui et points à travailler par le stagiaire à cette étape de l'année), de définir deux ou trois priorités pour le second trimestre et de rechercher les moyens de formation potentiels, selon les besoins du stagiaire, à l'interne (ou à l'externe) de l'établissement. Cette rencontre ne donne pas lieu à un compte-rendu.

Le bilan intermédiaire et le rapport de fin de formation invitent donc à garder des traces d'évolution du stagiaire. La place désormais importante prise par la formation au sein même de l'établissement d'accueil nécessite de trouver des modes de collaboration fructueux entre les chefs d'établissement et les responsables de l'ISFEC IdF.

Les informations entre chefs d'établissement et responsables de formation se mettent en place dès la rentrée puis tout au long de l'année par des courriers, par la présence des responsables de la formation à certaines réunions de chefs d'établissement et par la mise en place d'un espace numérique dédié aux chefs d'établissement sur le site de l'ISFEC IdF. Les modalités d'accès à cet espace seront précisées courant septembre.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX MODULES DE FORMATION POUR LES PES

Tout enseignant stagiaire doit avoir une couverture juridique (assurance, accident du travail) lorsqu'il quitte son établissement. L'inscription des stagiaires aux différents modules de formation dans le système Formélie (www.formelie.org) est obligatoire afin de bénéficier de la prise en charge de la formation. Il est recommandé d'inscrire dès le début de l'année le PES aux modules

auxquels il doit participer (cycle 1, cycle 2 ou cycle 3) et le tuteur qui l'accompagne au module auquel il participe (cycles 1, cycle 2 ou cycle 3).

MODULE	CODE FORMELIE
PES temps plein Cycle 1	Inscription par l'équipe de Formiris IdF à titre exceptionnel cette année
PES temps plein Cycle 2	
PES temps plein Cycle 3	
PES Mi-temps	Pas d'inscription sur Formelie

MODALITES D'INSCRIPTION AUX MODULES DE FORMATION POUR LES TUTEURS

Tout tuteur doit avoir une couverture juridique (assurance, accident du travail) lorsqu'il quitte son établissement. L'inscription des tuteurs aux différents modules de formation dans le système Formelie (www.formelie.org) est obligatoire afin de bénéficier de la prise en charge de la formation. Il est recommandé d'inscrire dès le début de l'année le tuteur qui accompagne un PES au module auquel il participe (cycles 1 et 2 ou cycle 3 : attention, il s'agit du cycle du PES et non de celui du tuteur)

MODULE	CODE FORMELIE
Tuteurs assurant le suivi d'un PES Cycle 1	ID 30 70 94 46
Tuteurs assurant le suivi d'un PES Cycle 2	ID 30 70 94 48
Tuteurs assurant le suivi d'un PES Cycle 3	ID 30 70 94 45

QUELQUES REPERES SUR LE PLANNING DE L'ANNEE

POUR VOUS

Récapitulatif des quelques étapes importantes de l'année :

- Courant octobre, entretien chef d'établissement/PES pour un état des lieux à l'issue de la prise de fonction.
- Courant octobre, envoi par l'ISFEC d'un court sondage électronique, pour un état des lieux.
- En novembre, 2 temps de réunion de travail, au choix, à l'ISFEC (un lien d'inscription vous sera envoyé courant octobre).

Jeudi 5 novembre	14h-16h
Vendredi 13 novembre	10h-12h

- Fin novembre/début décembre, entretien chef d'établissement/PES en perspective du bilan intermédiaire dressant un état des lieux et aide au repérage des professeurs stagiaires ayant besoin d'un renforcement de leur formation.
- Janvier, **rencontre tripartite PES/tuteur/CE** organisée dans l'établissement du PES par le CE.
- Avril ou mai, entretien chef d'établissement/PES en perspective du **rapport conclusif qui sera déposé sur la plateforme Éducation nationale COMPAS**.

POUR LES PES

1. POUR LES PES À MI-TEMPS EN ÉTABLISSEMENT

La promotion est divisée en deux :

- Le groupe 1 qui est à l'ISFEC IdF les lundis et mardis et en établissement les jeudis et vendredis.
 - Le groupe 2 qui est en établissement les lundis et mardis et à l'ISFEC IdF, les jeudis et vendredis.
1. Semaine d'immersion (du 31 août au 4 septembre) : elle se déroulera en établissement afin de favoriser la cohésion du binôme.
Les cours commenceront le lundi 7 septembre pour le groupe 1 et le jeudi 10 septembre pour le groupe 2.
 2. Séminaires (présence obligatoire) PES/tuteurs en établissement/référents ISFEC IdF (« tuteur interne ») de 9 à 15 h (17 h pour les tuteurs).

Cycle	Mercredi 1 (9h00-15h00)	Mercredi 2 (9h00-15h00)	Mercredi 3 (13h30-17h)
Cycle 1	30 septembre	27 janvier	Mutualisation 9 juin
Cycle 2	14 octobre	16 décembre	
Cycle 3		10 février	

3. Validation du dossier de compétences pour les PES mi-temps de 13h30 à 17h00.

Semestre 1	Mercredi 6 Janvier
Semestre 2	Mercredi 24 mars

2. POUR LES PES À TEMPS PLEIN EN ÉTABLISSEMENT

Les PES issus du 2nd concours interne sont à temps plein dans les établissements. Ils bénéficient d'une formation de 60 heures en présentiel planifiée comme suit :

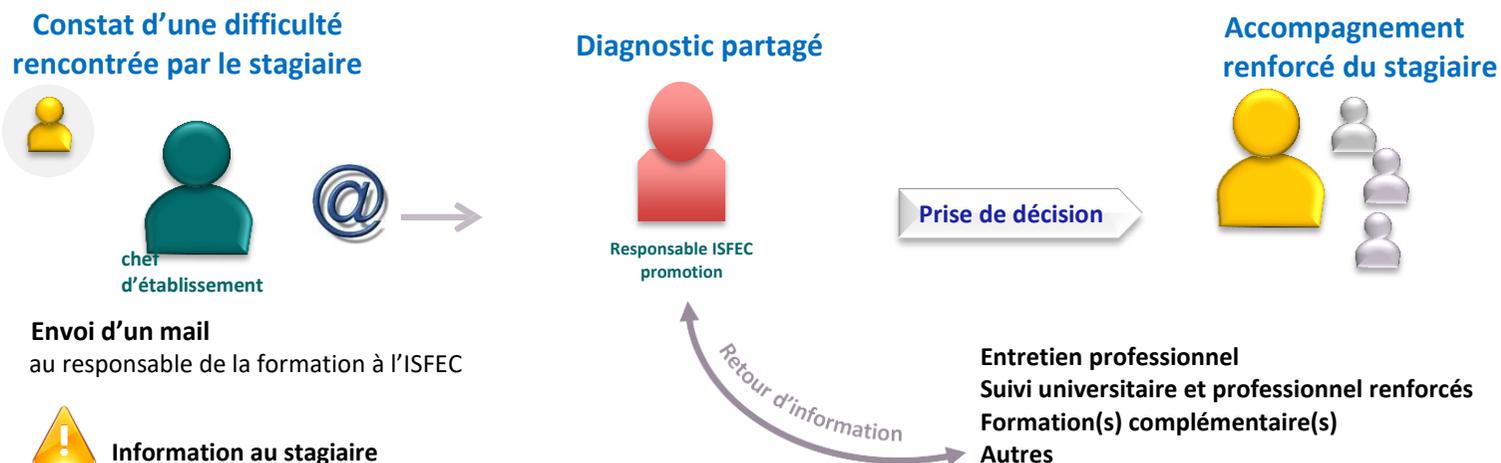
1. Séminaires (présence obligatoire) PES/tuteurs en établissement/référents ISFEC IdF (tuteur interne) de 9 à 15 h (17 h pour les tuteurs) :

Cycle	Mercredi 1 (9h00-15h00)	Mercredi 2 (9h00-15h00)	Mercredi 3 (13h30-17h)
Cycle 1	30 septembre	27 janvier	Mutualisation 9 juin 2020
Cycle 2	14 octobre	16 décembre	
Cycle 3		10 février	

2. Des modules pendant les vacances scolaires :
 - Module de la Toussaint : Lundi 19 et Mardi 20 octobre (9h – 16h)
 - Module de février : Lundi 15 et mardi 16 février (9h – 16h)
 - Module d'avril : Lundi 19 (9h – 16h)
3. Deux mercredis de formation le 25 novembre (9h – 15h) et le 14 avril (14h – 17h)

Dispositif d'alerte en cas de difficulté avec le professeur-stagiaire

Niveau 1 : La vigilance



Niveau 2 : L'alerte

